

**RAPPORT D’ACTIVITES**

**ANNEE 2020**

INTRODUCTION

L’Association des sociétés de Zone Franche (ASOZOF) est une organisation patronale qui regroupe les chefs d’entreprises agréées au statut de Zone Franche. Elle a pour mission principale la défense des intérêts collectifs et individuels de ses membres. Elle compte aujourd’hui une soixantaine d’entreprises qu’on peut classer selon la typologie suivante : PLASTURGIE, HABILLEMENT ET CONFECTION, AGROALIMENTAIRE, COSMETIQUE, INDUSTRIE METTALIQUE, BOIS, INDUSTRIE MECANIQUE, PRODUITS PHARMACEUTIQUES, SERVICES, etc.

L’ASOZOF est un partenaire de l’Etat en tant qu’outil de création d’emplois et de richesse. Elle contribue à la recherche de solutions aux problèmes qui concernent, non seulement la Zone Franche industrielle, mais aussi le secteur privé dans son ensemble, les entreprises et les travailleurs.

Depuis 2011 par son adhésion, l’ASOZOF est membre du Conseil National du Patronat (CNP-TOGO), lui-même membre fondateur de la Fédération des Organisations Patronales de l’Afrique de l’Ouest (FOPAO) depuis 1996. Il est aussi membre de la Business Africa et de l’Organisation Internationale des Employeurs.

Le Conseil d’Administration de l’ASOZOF est composé de :

* M. ADODO Dahouè Kossi, Président ;
* M. KPOGLI K. Mawuenyefia Franck, Vice-président chargé de la Communication et des Relations avec les institutions ;
* M. BADREDDINE Mohamed, Vice-président chargé du Dialogue social ;
* M. METAIREK Hussein, Vice-président chargé des Actions sociales ;
* Mme BORONBOSSOU Pyalou, Secrétaire Générale ;
* Mme OSAADU Emelia, Trésorière Générale ;
* M. RIGAUX Emmanuel, Conseiller ;
* M. KUDJOH Julien, représentant de M. LEE, Conseiller ;
* M.TAMEGNON Coami, Conseiller.

Les activités 2020 de l’ASOZOF ont été fortement marquées par la gestion de la pandémie liée au Coronavirus. Non seulement, il incombait à l’organisation patronale de s’assurer de la mise en œuvre effective des mesures barrières édictées par le Gouvernement dans les entreprises, mais aussi elle se devait de répondre à son appel à travers sa contribution au Fonds National de Solidarité et de Relance Economique. A ce titre, elle a participé à plusieurs réunions avec le Ministre en charge de l’Industrie.

Fort heureusement, l’ASOZOF a participé à d’autres activités de développement telles que la consultation nationale pour l’élaboration de la Vision post 2020 de la CEDEAO à l’Hôtel Master Christi à Aného,les réunions à TOGO INVEST, à la CCIT et à l’Université de Lomé dans le cadre du projet FACT Center Lomé & Kara, la participation de l’ASOZOF aux rencontres d’appropriation et de validation nationale du plan d’action de court terme de mobilisation des ressources pour le financement du PND 2018-2022, la participation à l’atelier de sensibilisation sur la gestion des risques NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques) liés au Transport de Marchandises Dangereuses, la signature de l’accord de partenariat entre l’Autorité de Réglementation du Secteur de l’Electricité (ARSE) et l’ASOZOF.

Le présent rapport d’activités s’articule autour des points suivants :

I°) GOUVERNANCE

II°) EVENEMENTS AYANT UNE IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

III°) SERVICES RENDUS AUX MEMBRES

IV°) REPRESENTATION DE L’ASOZOF

V°) PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS DU CNP-TOGO - FORMATIONS

I°) GOUVERNANCE

1. Assemblée Générale

L’ASOZOF a siégé en Assemblée Générale Elective le 06 février 2020. M. ADODO Dahouè Kossi, DG de NOSITO a été élu Président de l’Association des Sociétés de Zone Franche (ASOZOF) ainsi que huit (08) autres membres pour un mandat de cinq (05) ans.

Selon les nouveaux statuts, le Bureau Exécutif a été remplacé par un Conseil d’Administration.

1. Conseil d’Administration

* A la suite de l’Assemblée Générale Elective de l’ASOZOF du 06 février 2020, le concept de Bureau Exécutif a évolué pour devenir Conseil d’Administration. Ainsi, le 12 février2020, l’ASOZOF a tenu une réunion du Conseil d’Administration. Cette réunion a permis de remercier et féliciter le Président et de faire un brainstormingen vue de l’organisation du nouveau Conseil et des actions à mener pendant le mandat.

Le Conseil d’Administration a retenu plusieurs propositions au nombre desquelles on peut citer :

* La nécessité de donner la valeur aux membres par l’établissement des cartes de membres aux chefs d’entreprises de Zone Franche, des gestes pour attirer tels que la décoration de certains chefs d’entreprises lors des Assemblées Générales ou par semestre ;
* La mobilisation des chefs d’entreprises par l’organisation d’un diner à RAMATOU, zone industrielle par exemple ;
* Quelques actions sociales comme le balayage devant le CHU Sylvanus Olympio (chaque entreprise envoie 20 ou 25 de ses travailleurs habillés en T-Shirt de l’entreprise ; chaque entreprise assure le déplacement aller - retour sur les lieux de l’activité).
* Autres activités sociales, construction et don d’un forage à une communauté (demander 50 000 FCFA par entreprise), ceci est une activité de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui donne un grand impact à la visibilité de l’ASOZOF.

Toutes ces activités doivent être fortement médiatisées.

* Avoir un budget de communication pour faire des conférences de presse lors des dons des actions sociales (Forages, tables bancs, restauration de salle de classe etc.).
* L’ASOZOF a tenu une réunion du Conseil d’Administration le 26 mars2020. Elle avait pour objet la crise sanitaire en Zone Franche. Le Conseil d’Administration a recommandé qu’un communiqué soit rédigé rappelant les mesures barrières édictées par le Gouvernement à l’attention des chefs d’entreprises afin de se prémunir contre les risques dévastateurs du Coronavirus. Il a été aussi question d’apprécier la mise en œuvre effective de ces mesures ainsi que d’éventuelles insuffisances. A l’issue d’un tour de table des participants, le Conseil d’Administration a retenu que chaque entreprise fasse l’évaluation des risques encourus par sa société du fait de la pandémie. Cette analyse permettra à chaque entreprise de décider :
* soit de la poursuite des activités (toutes les mesures édictées sont mises en œuvre et respectées dans l’entreprise et en dehors de l’entreprise) ;
* soit de la fermeture partielle ou totale de l’unité de production.
* Une autre réunion de quelques membres du Conseil d’Administration de l’ASOZOF élargie à certains responsables de sociétés sur les cas du COVID-19 dans la société INDUPLAST a eu lieu le 30 juin 2020, au siège de l’ASOZOF. Les grandes décisions prises sont : rédiger un mémorandum et former une délégation de l’ASOZOF pour rencontrer le Ministre en Charge du commerce et de l’Industrie à ce sujet.
* L’ASOZOF a tenu le 17 juillet 2020 une autre réunion du Conseil d’Administration. Les discussions ont porté sur la situation sanitaire liée au COVID-19 en Zone Franche : mise en place d’un Comité anti-Covid-19 dans les entreprises, la situation des activités, le point de vue de l’ASOZOF sur le développement du site d’Adétikopé, la détermination de la date du conseil budgétaire, la démission d’un membre du Conseil d’Administration et les divers.
* L’ASOZOF a tenu sa session budgétaire le 24 juillet 2020. Le budget 2020 a été examiné par les Administrateurs présents. Il a été adopté sous réserve des observations du Conseil d’Administration.
* Le 22 décembre 2020, s’est tenu le Conseil budgétaire de l’ASOZOF. Le budget 2021 a été adopté par le Conseil d’Administration.
* Par lettre en date du 26 mai 2020, M. KPOGLI K. Mawuenyefia Franck, Vice-président chargé de la Communication et des Relations avec les institutions a donné sa démission au Conseil d’Administration ; celui-ci en a pris acte après lors de sa session du 17 juillet 2020.

1. Activités du Président

Rencontres

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***DATE*** | ***DELEGATION*** | ***OBJET*** |
| Juin 2020 | Le Président | Echanges avec la Société Générale, une banque française installée à Lomé. Les sociétés de Zone Franche constituent une cible potentielle intéressant cette banque. |
| Juin 2020 | Le Président | Discussions avec la BCEAO sur les difficultés liées au retard de marchandises au Port et leurs conséquences, et l’impact du Covid-19 sur les entreprises. |
| Juillet 2020 | Le Président | Rencontre, à la demande de la Présidence de la République, avec les partenaires de la plateforme industrielle d’Adétikopé (PIA). |
| 14 juillet 2020 | Le Président | Entretien de consultation dans le cadre de l’étude d’impact environnemental et social du projet de Plateforme industrielle d’Adétikopé avec le Président ADODO et le Bureau d’études ANTEA GROUP et son partenaire JAT Consulting à NOSITO. |
| 1er septembre 2020 | Le Président | Déplacement à DODO COSMETICS pour une séance de travail avec le DG au sujet du mouvement de grève des travailleurs de ladite société. |
| Septembre 2020 | Le Président | Rencontre au siège du Patronat avec OTR sur l’accompagnement des entreprises pendant la crise sanitaire du Coronavirus. |
| 15 septembre 2020 | Le Président accompagné de la Trésorière Générale | Participation à l’atelier de vulgarisation du Code des investissements, organisé à la SAZOF. |
| 16 septembre 2020 | Le Président | Participation à l’Assemblée Générale Mixte/Ordinaire de l’AFMI au CFMI. |
| 08 octobre 2020 | Le Président | Participation à l’Assemblée Générale Mixte du CNP-Togo organisée à la SAZOF. |
| 30 octobre 2020 | Le Président | Participation à la visite du CFMI par la nouvelle Ambassadrice de France au Togo, Mme Jocelyne CABALLERO. |
| 20 novembre 2020 | Le Président, assisté de la Trésorière Générale Mme OSAADU Emelia, et du Conseiller Emmanuel RIGAUX. | Rencontre avec la Ministre de la Promotion de l’investissement dans son cabinet à la SAZOF. |
| 20 novembre 2020 | Le Président | Participation à l’ ANPGF à la conférence de presse de présentation de KING MENSAH, artiste de la chanson togolaise comme l’Ambassadeur de l’ANPGF. |
| 18 décembre 2020 | Le Président | Participation à l’atelier sur l’élaboration des besoins en formation professionnelle à l’Université de Lomé. |

II°) EVENEMENTS AYANT UNE IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

* La pandémie de la crise sanitaire liée au Coronavirus demeure un événement qui a perturbé les activités des entreprises. Ainsi, dès l’annonce des mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie, le Conseil d’Administration de l’ASOZOF s’est réuni rapidement afin d’étudier la mise en œuvre effective des mesures barrières qui permettent de limiter la propagation de la maladie. Il était donc important de pyrograver ces mesures et d’inviter tous les chefs d’entreprises à les mettre en pratique afin de se prémunir contre les risques dévastateurs du coronavirus. Il s’agit de :

**- Installer des dispositifs de lave-main afin que le personnel des usines et des bureaux puisse se laver effectivement et régulièrement les mains avec du savon ;**

**- Porter constamment des cache-nez et des gants ;**

**- Mettre effectivement à disposition du gel hydro-alcoolique à l’entrée des sites et s’en servir ;**

**- Désinfecter régulièrement les plans de travail, les poignées de portes, les outils d’utilisation commune et les équipements de protection individuels ;**

**- Aérer des espaces de travail ;**

**- Eviter les accolades, ne pas se serrer les mains ;**

**- Observer une distance d’au moins 1 mètre entre les personnes,**

**- Eternuer ou tousser dans le creux du coude.**

La mise en œuvre de ces mesures a entrainé des investissements et un changement de comportement. A côté, se poursuivent des séances de sensibilisation pour permettre à chacun et à tous d’intégrer les nouvelles donnes. Ainsi peut-on voir sur les portails des entreprises, sur les murs de clôture, à l’entrée des ateliers de toutes les entreprises de Zone Franche, des affiches géantes ou moyennes pour informer l’ensemble du personnel et les visiteurs.

Certaines entreprises, eu égard à leur niveau de stock continuent à produire, mais jusqu’à quand ? D’autres n’ont pu rien faire face à l’arrêt de leurs approvisionnements et de leurs chaînes de production. Et celles dont les trésoreries sont fragiles, peuvent-elles pouvoir tenir leurs commandes ? Les entreprises de la Zone Franche sont pour la plupart des PME qui sont exposées et déjà endettées. Elles doivent faire face à des dépenses importantes non compensées par des recettes immédiates à cause de la crise. Il s’en suit qu’elles éprouvent des difficultés à payer leurs fournisseurs et se retrouvent dans des situations délicates… Le risque des faillites en cascade est grand…

* En avril 2020, à la demande du Président du Conseil National du Patronat du TOGO, les sociétés de Zone Franche ont fait une contribution financière de Quatre Millions Cinq Cent Mille (4 500 000) Francs CFA et des dons en nature remis au Patronat pour la lutte contre le COVID-19.
* A l’initiative du Président de l’ASOZOF, une collecte de dons financiers des sociétés de la Zone Franche a été effectuée et déposée le 08 mai 2020 sur le compte TRESOR SOLIDARITE NATIONALE COVID-19 dédié à cet effet. Le montant déposé est de 8 050 000 FCFA.

Le total des dons financiers des sociétés de Zone Franche s’élève à Douze Millions Cinq Cent Cinquante Mille (12 550 000) Francs CFA.

A cela s’ajoutent des dons en nature de gels hydro-alcooliques, alcool, bassines pour lavage de main, lits médicaux, oxygène (pour les CHU Sylvanus Olympio, Campus, Kara, les CHR de Lomé Commune, Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Dapaong, etc.).

* La construction de l'annexe du siège du Conseil National du Patronat sis dans le nouveau quartier administratif de Lomé, sur le Boulevard Eyadema à côté de SGI, a vu la participation financière de certaines entreprises suite à l’appel de contribution spéciale du Patronat. On peut citer les entreprises telles que : NOSITO, SOCIPLAST, SIAE, AMINA, SOFINA, MIBEM.

Ainsi, le Conseil National du Patronat a quitté la location. Le déménagement a été fait en décembre 2020.

III°) SERVICES RENDUS AUX MEMBRES

* Le 30 juin 2020, l’ASOZOF a transmis un mémorandum au Ministre du Commerce, de l’Industrie, du Développement du Secteur Privé et de la Promotion de la Consommation Locale suite à la décision de fermeture de la société INDUPLAST pour cause de découverte d’un foyer épidémique de COVID-19. Des réunions avec le Ministre de tutelle et des visites d’entreprises s’en ont suivi. En tout état de cause, l’entreprise n’a pas été fermée ; les cas détectés ont été isolés puis traités sans contribution financière de l’entreprise puisqu’à ce jour aucune facture ne lui a été tendue pour sa contribution financière.
* Le 02 juillet 2020, le Ministre en charge du Commerce et de l’Industrie s’est entretenu dans son cabinet avec une délégation des chefs d’entreprises de Zone Franche conduite par le Président. Les discussions ont porté sur la fermeture de la société INDUPLAST pour cause de découverte d’un foyer épidémique de COVID-19.
* Le 03 juillet 2020, l’ASOZOF a eu une rencontre avec le Colonel DJIBRIL, Coordinateur National de gestion de la riposte au COVID-19 suite à la décision de fermeture de la société INDUPLAST pour cause de découverte d’un foyer épidémique de COVID-19.
* Le 22 Juillet 2020, l’ASOZOF est intervenue pour la résolution d’un mouvement de grève prévu par les travailleurs de DODO COSMETICS. Cette situation est due à la baisse de production liée à la crise sanitaire du Coronavirus, qui a entrainé un chômage technique. En plus, les travailleurs demandent la démission du DRH pour mauvaise communication dans cette affaire, intimidations et menaces permanentes des travailleurs et des délégués du personnel. Quatre-vingt-neuf (89) travailleurs ont continué la production sur plus de quatre cent (400). L’affaire a pris beaucoup d’ampleur et s’est retrouvée au Tribunal, à l’inspection du travail et à la SAZOF pour une résolution définitive. Aujourd’hui le calme est revenu et la production a repris.
* En Août et septembre 2020, suite à l’intervention de l’ASOZOF auprès de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DPML) les autorisations d’importation des sociétés SOTRAPLAST et TOPFOOD ont été signées et leurs conteneurs libérés.
* Le 08 septembre 2020, suite à la saisine de l’ASOZOF par le DGA de POLY-PACK sur la plateforme GROUPE ASOZOF, le Directeur Exécutif a sollicité et obtenu un rendez-vous avec POLY-PACK. Selon les faits exposés par M. KPOGLI, DGA de POLY-PACK, SEGUCE a commencé par percevoir une redevance sur les transactions entre deux sociétés de Zone Franche, alors même qu’elle n’intervient pas et qu’elle ne rend aucun service dans une telle opération.

Des investigations ont eu lieu auprès d’autres sociétés de Zone Franche et des transitaires. Il ressort de toutes ces investigations que SEGUCE n’a perçu aucune redevance sur les sociétés lors des transactions entre elles et qu’aucune facture n’a été tendue à une société dans ce sens.

* Le 08 septembre 2020, POLY-PACK a saisi l’ASOZOF d’une lettre qui lui a été adressée par OTR alors que selon elle, l’ordonnance N°2020/005 du 30 juillet 2020 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2020 et relative aux mesures d’accompagnement d’ordre fiscal et douanier liées à la pandémie du Coronavirus (Covid-19), suspend les procédures et les poursuites en matière douanière et fiscale.

Se référant à une réunion entre l’OTR et le Conseil National du Patronat et aux articles 2 et 3 de l’ordonnance précitée, l’ASOZOF a indiqué que les dispositions particulières sont applicables aux délais et mesures qui sont expirées ou qui expirent entre le 1er avril 2020 et l’expiration d’un mois à compter de la date de cessation de l’état d’urgence sanitaire déclaré dans les conditions légales et réglementaires.

* En septembre 2020, la société STEFCOS a saisi l’ASOZOF de ce que des camions viennent se garer le long de sa clôture, entrainant ainsi l’encombrement des voies et le risque d’effondrement de ses murs. L’ASOZOF a conseillé de mettre des panneaux d’interdiction de garer tout au long de la clôture.
* Le 02 novembre 2020, l’ASOZOF a été saisie par INDUPLAST au motif que des dizaines de camions se sont garés tout au long de la rue de HEAVYMAT jusqu’à 2A2I, ce qui crée un désordre, mais aussi dérange l’entrée et la sortie des camions des sociétés. Il ressort des investigations de l’ASOZOF que ces camions se garaient sur un site dont le propriétaire les a expulsés pour des travaux de construction. Les responsables du parc ont fait une demande de terrain au PAL qui n’a pas abouti. Ils présentent leurs excuses pour les désagréments causés et rassurent que ce problème sera réglé très bientôt par l’acquisition en cours d’un terrain à Baguida. Les voies encombrées sont aujourd’hui libérées.
* Le 02 novembre 2020, la société SOFINA a saisi l’ASOZOF pour non-respect des mesures barrières par certains travailleurs notamment le refus de port de masque. Des conseils appropriés lui ont été donnés.
* Courant novembre 2020, plusieurs sociétés ont saisi l’ASOZOF pour avoir des conseils concernant les gratifications de fin d’année eu égard à la baisse d’activités liée à la pandémie. L’ASOZOF a conseillé que les sociétés devraient plutôt avoir des échanges avec les délégués du personnel afin qu’un compromis soit trouvé entre la Direction Générale et les travailleurs. Elle a aussi indiqué que les sociétés la saisissent en cas de difficultés.
* Courant novembre 2020, des plaintes sont venues des sociétés concernant le retard et surestaries occasionnés lors de l’import-Export des conteneurs au niveau de MSC / LCT. Des investigations ont été menées par l’ASOZOF jusque sur les lieux notamment à LCT. Des réflexions se poursuivent afin de saisir concomitamment le Ministre du Commerce, la Ministre de la Promotion de l’Investissement et le Ministre de l’Economie bleue.

* Lors des périodes de couvre-feu pour la lutte contre la pandémie du Coronavirus, l’ASOZOF est saisie pour la délivrance des laisser-passer afin de faciliter le déplacement des membres du personnel des sociétés qui le désirent. Selon la procédure, l’ASOZOF informe le Patronat qui introduit la demande au Ministère du Travail qui saisit à son tour le Ministère de la Sécurité pour la délivrance du laisser-passer.
* Le 18 novembre 2020, l’ASOZOF a distribué aux entreprises de la Zone Franche le Guide « Reprendre le Travail en toute sécurité » et le Plan de Continuité des Activités (PCA) élaboré par le Bureau International du Travail (BIT). Ce guide mis en application permettra aux entreprises non seulement de reprendre le travail en toute quiétude en tenant compte de l’existence de la pandémie, mais aussi d’entrevoir l’embelli.
* En date du 09 décembre 2020, un mémorandum sur l’Impact de la crise sanitaire du Coronavirus sur les entreprises de la Zone Franche a été transmis à la Ministre de la Promotion de l’Investissement.

IV°) REPRESENTATION DE L’ASOZOF

1. Economie - Finances - Climat des affaires

* Du 14 au 15 janvier 2020, l’ASOZOF a participé à la consultation nationale pour l’élaboration de la Vision post 2020 de la CEDEAO à l’Hôtel Master Christi à Aného.
* Le 17 janvier 2020, l’ASOZOF a pris part à une réunion à TOGO INVEST dans le cadre du projet FACT Center Lomé & Kara. Elle a été désignée membre du comité d’élaboration des besoins en formation professionnelle des entreprises. Ceci a donné lieu à plusieurs réunions tenues à la CCIT.
* Les 22 et 24 janvier 2020 l’ASOZOF a participé aux rencontres d’appropriation et de validation nationale du plan d’action de court terme de mobilisation des ressources pour le financement du PND et du partenariat. La rencontre s’est tenue au Ministère de la Planification - CASEF.
* Le 22 janvier 2020, l’ASOZOF a participé à la première réunion de l’année 2020 du groupe thématique Institutions Accélératrices (IAC) de la Coalition Nationale pour l’Emploi des Jeunes à l’Hôtel SARAKAWA. Deux autres réunions ont été programmées et effectuées dans l’année. La deuxième et la troisième réunion ont eu lieu en ligne à cause de la pandémie du Coronavirus, le 26 juin et le 18 septembre 2020.
* Du 22 au 23 janvier 2020, l’ASOZOF a participé à l’atelier de sensibilisation sur la gestion des risques NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques) liés au Transport de Marchandises Dangereuses à Agora Senghor, Paroisse universitaire de Lomé.
* Le 28 janvier 2020, l’ASOZOF a participé au déjeuner d’échanges organisé par la CEET à l’Hôtel SARAKAWA. Les grandes articulations de cette rencontre ont porté sur la présentation d’un Powerpoint sur le raccordement à l’électricité en lien avec le saut qualitatif réalisé par le Togo dans le cadre du Doing Business.

Cette présentation a fait place à des échanges intéressants et fructueux relatifs à l’importance de l’électricité dans les agropoles du Togo, la redevance de l’éclairage public, la communication de la CEET, le coût de l’électricité, facteur de production et la plateforme CEET-ASOZOF.

* Le 04 février 2020, l’ASOZOF a pris part à la réunion initiée par le Chef Division des Opérations Douanières de la Zone Franche à l’endroit des sociétés. Les sujets évoqués ont concerné : les déficits internet, le manque ou l’indisponibilité de personnel lors des opérations d’importation ou d’exportation, les coupures du courant électrique et leurs incidences sur le déroulement du travail, les pénalités de retard pour le renouvellement du carnet bleu jugées élevées et non prévues par les textes, etc.

Ce qu’il faut retenir au sortir de cette réunion, c’est la poursuite de la collaboration entre les opérateurs économiques et l’Administration Douane Zone Franche, celle-ci ayant fait preuve d’une grande ouverture. La Division OTR Zone Franche a montré qu’elle est disposée à accompagner les opérateurs économiques dans leurs formalités et difficultés.

* Le 26 février 2020, l’ASOZOF a eu une rencontre d’information et d’échanges avec l’Autorité de Réglementation du Secteur de l’Electricité (ARSE). Cette réunion a été initiée par le DG de l’ARSE, Monsieur Komla NYAKU pour permettre à l’ASOZOF de connaître davantage l’ARSE, de présenter son institution, susciter des échanges et envisager un cadre de concertation avec les sociétés de la Zone Franche. Cette réunion a débouché sur la signature d’un ACCORD DE PARTENARIAT entre l’ARSE et l’ASOZOF en juin 2020.
* Le 27 février 2020, l’ASOZOF a pris part à la cérémonie d’ouverture de l’Assemblée Générale de la coordination des Cautions Nationales TRIE / CEDEAO tenue dans la salle de conférence (la Coupole) de la BIDC. Il s’agit de rappeler l’importance du commerce et des transports dans le développement des Etats de la CEDEAO. L’accord TRIE (Transit Routier Inter-Etats) de 1982 a servi de base aux travaux de l’Assemblée Générale pour des recommandations en vue du progrès et du développement de la sous-région.
* Le 18 juin 2020, l’ASOZOF a participé à une réunion à TOGO INVEST dans le cadre du projet FACT Center Lomé & Kara. La réunion a porté sur l’état d’avancement des préparatifs en vue de la réalisation du projet. Le comité d’élaboration des besoins en formation professionnelle des entreprises a présenté son rapport qui a été enrichi par les observations des participants.
* Le 09 juillet 2020, l’ASOZOF a participé aux délibérations de l’examen du Brevet Professionnel des apprenants du CFMI pour l’année 2018-2019 au Centre de Formation aux Métiers de l’Industrie.
* Le 30 juillet 2020, le comité Ministériel mis en place pour le suivi du respect des mesures barrières dans les entreprises a commencé ses visites. Le Président de l’ASOZOF est membre de ce comité.
* Le 13 août 2020, l’ASOZOF a répondu à l’invitation du CFMI pour prendre part à la signature d’une convention de partenariat entre le Centre de Formation aux Métiers de l’Industrie et le Cabinet de recrutement AFRIC SEARCH TOGO.
* Le 29 septembre 2020, les entreprises membres de l’ASOZOF telles que DODO COSMETICS, GIT, PRONATURA WEST AFRICA, TONGMEI, UNIFOOD, etc. ont pris part à l’atelier d’échanges sur l’insertion professionnelle des personnes handicapées à l’hôtel AHOEFA.
* Du 1er au 02 octobre 2020, l’ASOZOF a participé à l’atelier de validation des fiches réflexes au profit des primo-intervenants lors d’un incident de produit chimique, organisé par l’Autorité Nationale pour l’Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC) TOGO à l’hôtel Amoukadi sis à Adétikopé.

L’objectif de cet atelier était de doter les primo-intervenants de fiches réflexes à utiliser lors d’un accident ou d’un incident chimique. Trente (30) représentants au nombre desquels le Port Autonome de Lomé, l’Aéroport, la Douane, les Sapeurs-pompiers, la Gendarmerie, la Police, l’Autorité Nationale de la Protection Civile, l’Environnement, le Secteur privé, etc. ont pris part à la rencontre. Les fiches réflexes ont été validées à l’issue de l’atelier.

* Le 09 octobre 2020, l’ASOZOF a participé à une réunion à TOGO INVEST dans le cadre du projet FACT Center Lomé & Kara. Les participants ont planché sur la prochaine grande étape du projet à savoir la rencontre des opérateurs économiques pour leur présenter les besoins en formation professionnelle des entreprises. Cette réunion sera en prélude à la table ronde des bailleurs de fonds.
* Le 09 octobre 2020, l’ASOZOF a reçu à son siège l’Association des Propriétaires d’Appareils à Vapeur et Electriques (APAVE), dans le cadre d’une mission d’élaboration des règlements techniques pour le contrôle des installations intérieures et pour les normes applicables au réseau de distribution de l’énergie électrique. Cette réunion a permis d’être au courant de la mise en place prochaine des normes et de la réglementation, de la délivrance d’un certificat de conformité des installations avant le branchement ou le raccordement par la CEET, la périodicité des contrôles de conformité aux normes, ainsi que les coûts de ces contrôles, etc.
* Le 28 octobre 2020, l’ASOZOF a participé à la Présidence de l’Université de Lomé à la réunion couplée Commission Pôle Génie UL/Commission FACT Center. La Commission Pôle Génie UL a fait une communication sur les filières et les laboratoires de l’Ecole Nationale Supérieure d’Ingénieurs (ENSI) et du Centre d’Informatique et de Calcul (CIC) pour montrer ce que fait l’Université de Lomé en Science - Technologie - Innovation (STI). La Commission FACT Center a aussi fait une communication sur les besoins en formation professionnelle des entreprises du Togo.
* L’ASOZOF a participé au forum en ligne dénommé « Tunisie Afrique E-Business meetings » les 18, 19 et 20 novembre 2020, organisé par le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) en partenariat avec l’Agence allemande de coopération - GIZ.
* Le 03 décembre 2020, l’ASOZOF a pris part à l’atelier d’évaluation du rapport d’Etude d’Impact Environnemental et Social de la Plateforme Industrielle d’Adétikopé (PIA) à l’hôtel Amoukadi à Adétikopé.
* Le 17 décembre 2020, l’ASOZOF a pris part à la Présidence de l’Université de Lomé, à la table ronde sur les besoins en formation professionnelle des entreprises.
* Le 29 décembre 2020, l’ASOZOF a participé à la réunion des points focaux de l’Agence Nationale pour l’Emploi (ANPE) sur le bilan des activités de l’Observatoire de l’emploi en 2020 et les perspectives de 2021 à MINT HOTEL à Djidjolé.

1. Emploi et négociations tripartites

* Le 09 janvier 2020, les membres titulaires et suppléants de la cellule Permanente du Dialogue Social de la Zone Franche ont pris part à une réunion à la SAZOF dont l’objet est : présentation des vœux, partage d’expérience de dialogue social pratiqué dans les entreprises en 2019, information sur le démarrage des activités prévues dans le plan d’action et divers.
* Le Bureau International du Travail (BIT) a apporté un appui au Togo pour mettre en place un cadre formel de dialogue social bipartite CNP-Togo / Organisations de travailleurs. Ainsi, le 18 août 2020 le CNP-Togo et les Organisations de travailleurs ont formalisé par la signature du Protocole d’Accord, le CADRE PERMANENT DE DIALOGUE BIPARTITE (CPDB), instrument de dialogue social qui aura pour intérêt d’alimenter efficacement le tripartisme au sein du CNDS et d’influencer positivement les débats avec les pouvoirs publics.

V°) PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS DU CNP-TOGO - FORMATIONS

* Le 03 septembre 2020, l’ASOZOF a participéà la cérémonie de lancement du Guide « Reprendre le Travail en toute sécurité » et le Plan de Continuité des Activités (PCA) au CNP-Togo.
* Le 29 septembre 2020, l’ASOZOF a participé à la formation sur le Guide « Reprendre le Travail en toute sécurité et du Plan de Continuité des Affaires » au CNP-Togo. Axée autour de 11 chapitres, la formation a pour objectif de présenter les recommandations sur les mesures pratiques et les méthodes à mettre en œuvre en matière de santé et sécurité au travail pour la prévention du Covid-19. Elle vise à lutter contre la propagation du Covid-19 en milieu professionnel. L’objectif du document qui sous-tend la formation est que toute la communauté des travailleurs puisse revenir en toute sécurité au travail en réduisant au maximum les risques de contamination.
* Le 30 octobre 2020, suite à la demande du CNP-Togo d’une contribution spéciale des sociétés en vue de terminer la construction de l'annexe de son siège, sis dans le nouveau quartier administratif de Lomé, sur le Boulevard Eyadema à côté de SGI, l’ASOZOF a visité ledit bâtiment en construction.
* Novembre 2020, l’ASOZOF a procédé à la distribution aux entreprises du Guide « Reprendre le Travail en toute sécurité » et le Plan de Continuité des Activités (PCA) élaboré par le Bureau International du Travail (BIT).

CONCLUSION

La crise sanitaire du Coronavirus a impacté sérieusement les activités des entreprises. La production en a pris un coup et on note en moyenne une perte de 55% du chiffre d’affaires des entreprises. Un mémorandum à ce sujet a été adressé au Ministre de l’Industrie et à la Ministre de la Promotion de l’Investissement.

Les mesures d’accompagnement du Gouvernement sont consacrées par l’ordonnance n°2020-005 du 30 juillet 2020, portant loi de finances rectificative pour la gestion 2020 et relative aux mesures d’accompagnement d’ordre fiscal et douanier liées à la pandémie du coronavirus (Covid-19).

La solidarité affichée entre l’Etat et les entreprises doit se renforcer pour une lutte efficace contre la pandémie et la reprise économique. /.